

**Zeitschrift:** Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =  
Gazetta militare svizzera

**Band:** 71=91 (1925)

**Heft:** 16

**Vereinsnachrichten:** Réunion de la Société Suisse des Officiers

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Section romande.*

Président: Major Collet à Lausanne.

*Section de l'Arrondissement de la 3ème Division.*

Président: Lt.-Colonel Streit à Koeniz.

*Section de l'Arrondissement de la 4ème Division.*

Président: Lt.-Colonel Werder à Berne.

*Section „Ostschweiz“.*

Président: Lt.-Colonel Schupp à St-Gall.

*Artillerie-Offiziersverein Basel.*

Président; Major Grunauer à Bâle.

En 1922, 7 conférences traitant des sujets particuliers à cette arme; 2 tirs au pistolet et 2 sorties à cheval. En 1923, 5 conférences, 1 exercice tactique et 5 tirs au pistolet.

\* \* \*

Presque tous les comités tiennent à relever le peu d'intérêt que témoignent pour les sociétés d'officiers, les lieutenants nouvellement promus. C'est ainsi que l'on peut relever le fait que dans une section de 50 membres, un seul est de l'Elite; les 49 autres sont incorporés en Landwehr ou en Landsturm.

Les comités des sections garderont le souvenir de cette constatation désagréable: ils ne perdront aucune occasion pour intensifier leur recrutement, à redonner un nouvel essor à l'activité de leurs groupements. Il est certain que l'activité insuffisante de plusieurs sections tient dans la grande majorité des cas, au manque de rajeunissement de l'effectif.

---

## Réunion de la Société Suisse des Officiers.

Genève, le 13 et 14 juin 1925.

Compte rendu par le Lieut. Colonel Paul E. Martin, secrétaire du Comité Central.

### 1. Assemblée des délégués.

Le samedi 13 Juin à 9 heures du matin, dans la salle du Grand Conseil, le *Président central*, Col. Div. Ch. Sarasin, ouvre la séance. L'appel des délégués permet de constater que toutes les sections, à l'exception de celles de Schwyz et des Grisons, sont représentées, au total 103 délégués.

a. Le procès-verbal de la dernière assemblée des délégués est lu et approuvé.

b. Le *président central* présente le rapport du Comité Central sur le dernier exercice; après en avoir écouté la lecture, l'Assemblée renonce à faire de même pour le rapport sur l'activité des sections qui sera publié dans le *Journal Militaire Suisse*. Par contre elle prend connaissance du rapport du *Caissier central* et du rapport des vérificateurs des comptes, approuve la gestion du Comité Central et donne décharge à ses membres.

c. Périodiques.

Après avoir entendu la lecture du rapport sur l'organisation des périodiques de la Société, présenté par le *Lieut. Col. Paul E. Martin*, l'Assemblée passe à la discussion des propositions du C. C.; ces propositions lui avaient été communiquées par circulaire en date du 23 mai 1925. Le *Colonel Feldmann* donne, sur le caractère et le but de la „*Schweizerische Vierteljahrsschrift für Kriegswissenschaft*“, des éclaircissements détaillés; il expose les raisons qui, à son avis, justifient le maintien du statu quo en ce qui concerne les rapports de la société avec ce périodique; toutefois dans le cas où l'assemblée estimerait devoir lui rendre sa liberté, il déclare qu'il reprendrait la publication de la „*Monatsschrift für Offiziere aller Waffen*“ et qu'il l'assurerait par ses seuls moyens; il est certain qu'il sera soutenu dans sa tâche par diverses sections.

Au nom de la section d'Argovie, le *Major Renold* oppose aux propositions du C. C. une motion tendant au maintien du statu quo dans le régime des périodiques.

En son nom personnel, le *Colonel Spycher* propose le renvoi de toute la question pour étude au nouveau C. C. et aux sections; subsidiairement, il serait d'avis de ne pas fixer le montant des subventions accordées à la „*Revue Militaire Suisse*“ et à la „*Monatsschrift für Offiziere aller Waffen*“ à la somme de Fr. 1500, (pour chacune de ces revues) mais de laisser au C. C. plus de liberté pour utiliser, dans ce but des disponibilités que le budget lui laisserait.

Le *Président Central* insiste sur la nécessité de prendre une décision à l'assemblée de ce jour; les études sont actuellement suffisamment avancées; d'autre part, le nouveau C. C. doit préparer et conclure des contrats pour la fin de l'année. Par contre, le C. C. ne verrait aucun inconvénient à ce que le chiffre des subventions à attribuer aux deux périodiques susnommés ne soit pas fixé dans la décision qui va intervenir, mais soit laissé à l'appréciation du C. C. dans la limite de son budget. Ces déclarations amènent le *Colonel Spycher* à retirer sa première proposition et le *Major Renold* à renoncer à la motion de renvoi. Le *Colonel de Diesbach* (Fribourg) et le *Lieut. Colonel Schmidt* (Valais) appuient les propositions du Comité Central.

Le *Colonel Dollfus* demande au *Lieut. Col. Von der Mühll*, s'il est décidé, non seulement à continuer la rédaction du „*Journal Militaire Suisse*“ mais à en assurer la direction, de façon à ce que ce périodique ait une prédominance marquée sur les autres journaux suisses de même nature. Le *Lieut. Col. Von der Mühll* estime que le „*Journal Militaire Suisse*“ doit continuer à laisser à ses collaborateurs la pleine responsabilité de leurs articles et l'entière liberté d'exprimer leurs idées; il n'a cependant point attendu jusqu'à maintenant pour provoquer la publication d'articles intéressants et pour rassembler les matériaux qui soient de nature à rehausser la valeur du journal.

Les propositions du C. C., amendées en ce qui concerne le montant des subventions, sont en conséquence adoptées à l'unanimité des délégations présentes comme suit:

„L'organisation actuelle du „*Journal Militaire Suisse*“ est maintenue dans le sens suivant: La rédaction en est confiée comme par le passé au Lieut. Colonel VonderMühlh. Le C. C. est chargé de régler, par un nouveau contrat, les obligations réciproques de la Société et du rédacteur; il assurera à cet effet au Lieut. Colonel VonderMühlh les collaborations qui lui seront nécessaires en Suisse romande et en Suisse italienne.

„Le C. C. est en outre chargé de mettre en soumission auprès des meilleures maisons suisses d'édition et d'impression, l'édition et l'impression du „*Journal Militaire Suisse*“, publication mensuelle, pour une nouvelle période de 3 ans au plus. Il établira à ce sujet, avec la maison qui sera choisie, de nouveaux contrats, au mieux des intérêts de la Société. Il agira de même pour la publicité.

„La Société Suisse des Officiers alloue annuellement une subvention à la *Revue Militaire Suisse*“ et au Colonel Feldmann pour la publication de la „*Monatsschrift für Offiziere aller Waffen.*“ Le montant de cette allocation est fixée par le C. C.

„Les allocations versées à la „*Revue Militaire Suisse*“ et à la „*Monatsschrift*“ auront comme correspectifs une entente entre les rédacteurs de ces deux revues et celui du „*Journal Militaire Suisse*“ pour la publication des articles et mémoires qui ne pourraient rentrer dans le cadre de l'organe de la Société Suisse des Officiers, et la cession d'un droit de priorité au C. C., au cas où la propriété ou l'édition de ces deux périodiques viendraient à être mises en vente.“

d. *Cotisation centrale. Budget 1925—1928.*

Le Lieut. Colonel Bordier propose au nom du Comité Central sortant de charge et au nom du nouveau Comité Central le maintien à Fr. 2.—, pour trois ans, de la cotisation centrale; il expose les raisons pour lesquelles le budget qui va être voté doit laisser au C. C., siégeant au Tessin, en vue de dépenses plus considérables que cela n'était le cas jusqu'à présent, une liberté de mouvements indispensable; il présente en outre le projet de budget pour 1925—1928 et en justifie les divers postes.

A l'unanimité l'assemblée décide la maintien de la cotisation centrale à Fr. 2.—. Elle adopte en outre le projet de budget présenté par le C. C. comme suit:

<i>Recettes</i>	<i>par an</i>	<i>pour 3 ans</i>
Cotisations 7800 membres à Fr. 2.— .	Fr. 15.600.—	Fr. 46.800.—
Intérêts . . . . .	„ 1.800.—	„ 5.400.—
	<u>Total</u>	<u>Fr. 52.200.—</u>

*Dépenses*

Secrétariat . . . . .	Fr. 3.600.—	Fr. 10.800.—
Frais de bureau . . . . .	„ 2.000.—	„ 6.000.—
Loyer . . . . .	„ 600.—	„ 1.800.—
Indemnités de voyages . . . . .	„ 2.000.—	„ 6.000.—
Assemblée Générale 1925 . . . . .		„ 3.500.—
Concours 1925 . . . . .		„ 2.000.—
Subventions à R. M. S. et Monat. Sch. . . . .	„ 3.000.—	„ 9.000.—
Déficit de J. M. S. . . . .	„ 2.000.—	„ 6.000.—
Allocations diverses (statuts art. 19) . . . . .	„ 2.000.—	„ 6.000.—
Boni . . . . .		„ 1.100.—
	<u>Total</u>	<u>Fr. 52.200.—</u>

Budget pour le Journal Militaire Suisse 1925—1928

<i>Recettes</i>	<i>par an</i>	<i>pour 3 ans</i>
Abonnements 2500 à Fr. 6.— . . . .	Fr. 15.000.—	Fr. 45.000.—
Annonces . . . . .		mémoire
Subvention Sté Officiers d'Administration „		„ 600.—
Déficit . . . . .	„ 2.000.—	„ 6.000.—
	<u>Total</u>	<u>Fr. 51.600.—</u>

*Dépenses*

Frais d'expédition . . . . .	Fr. 13.000.—	Fr. 39.000.—
Frais généraux . . . . .	„ 4.200.—	„ 12.600.—
	<u>Total</u>	<u>Fr. 51.600.—</u>

e. *Concours de travaux écrits.*

Le *Président Central* fait donner lecture du rapport du jury sur le concours de travaux écrits; ce rapport a été rédigé par le président du jury, le *Colonel Cdt. de Corps Bridler*.

L'Assemblée approuve ses propositions et celles du C. C. pour l'attribution des prix. Le *Président Central* procède à l'ouverture des plis et les résultats suivants sont proclamés:

- 1° Frs. 500.— au *Major d'E. M. G. Waldis* pour un travail sur la guerre en montagne.
- 2° „ 400.— au *Major d'E. M. G. Sennhauser* pour un travail sur la tactique de la cavalerie.
- 3° „ 150.— au *Premier-Lieut. Paul Schmid*, Cdt. Cp. Pont. IV/2; pour un travail relatif à la construction d'un pont d'ordonnance permettant le passage d'un camion de 10 tonnes.
- 4° „ 150.— au *Capitaine Ad. Zoller*, Cdt. bat. fus. 10 a. i., pour un travail de tactique d'infanterie relatif à l'organisation de la compagnie d'infanterie.
- 5° „ 100.— au *Capitaine Muller*, Cdt. Cp. Pont. III/1, pour un travail sur le même sujet que le No. 3.
- 6° „ 100.— au *Capitaine Amy*, Cdt. Cp. Mitr. II/1, pour un travail de tactique d'infanterie relatif à l'organisation du bataillon et de la compagnie d'infanterie.

7<sup>o</sup> Frs. 50.— au *Capitaine F. Greppin*, Cdt. Cp. Pont. I/1, pour un travail sur le même sujet que les Nos. 3 et 5.

Les mémoires présentés au concours pourront être retirés à la Chancellerie du 2<sup>ème</sup> Corps d'Armée à St. Gall.

f. *Société Suisse des Sciences Militaires.*

Le *Président Central* expose dans quelles conditions se trouve actuellement la Société Suisse des Sciences Militaires. Le service de l'E. M. G. demande que cette société soit placée sous le patronage de la Société Suisse des Officiers; en outre, il exige que le bibliothécaire de la Bibliothèque Militaire Fédérale ne fasse pas partie du comité de cette Société. Le *Président Central* fait en quelques mots l'histoire de la Société Suisse des Sciences Militaires et rappelle, conformément au rapport du C. C., la position que ce dernier a prise à son égard.

Le *Major Logoz* expose ce qui a été décidé à la dernière assemblée générale de la Société Suisse des Sciences Militaires et développe les motifs à l'appui de la proposition suivante qui est soumise par le C. C. à l'assemblée des délégués:

„Le Comité Central estime que l'article 13, alinéa 2, des statuts de la Société Suisse des Sciences Militaires permet au Comité Central de participer d'une manière suffisante à la gestion des affaires de la Société.

„Le Comité Central estime d'autre part qu'étant donné le but de la Société Suisse des Sciences Militaires, l'Etat-Major Général devrait être représenté au Bureau de la Société.

„Ces questions réglées, l'Assemblée Générale de la Société aura à nommer un nouveau bureau auquel les affaires seront transmises par le Col. Div. de Loriol, président provisoire.

„Fondée sur ces considérations, l'assemblée des délégués donne mandat au Comité Central d'agir en conséquence pour la réorganisation de la Société Suisse des Sciences Militaires.“ —

Le *Lieut. Col. Rilliet* donne lecture d'un passage de la lettre adressée en date du 15 mai 1925 par le Service d'Etat-Major Général, 5<sup>ème</sup> section, au chef d'arme de l'infanterie, Col. Div. de Loriol, président provisoire de la Société Suisse des Sciences Militaires. Les *Colonels de Diesbach* et *Dollfus* estiment que, dans ces conditions, la Société Suisse des Officiers doit se désintéresser du sort de la Société Suisse des Sciences Militaires, étant donné les difficultés faites par le principal intéressé, le service de l'Etat-Major Général. Le *Lieut. Col. Secrétan* (Vaud), le *Major Clerc* (Neuchâtel) et le *Lieut. Col. Schmid* (Valais) considèrent également que l'Assemblée n'a plus d'intérêt à intervenir dans cette affaire.

Par 68 voix contre 6 l'assemblée, repoussant la proposition du C. C., adopte ce point de vue et décide que la Société Suisse des Officiers cessera à l'avenir son appui à la Société Suisse des Sciences Militaires.

g) *Nouveau Comité Central.* —

Le *Major Galli*, président du Comité de la Section tessinoise, au nom des officiers de ce canton, exprime à la Société ses sentiments

de reconnaissance pour le choix qui a été fait de la section cantonale du Tessin comme section Vorort pour l'exercice 1925—1928.

Le *Comité Central* sera donc composé comme suit :

Colonel Ruggero Dollfus  
Lieut. Colonel Rodolfo Gansser  
Lieut. Colonel Raimondo Rossi  
Lieut. Colonel Isidoro Luzzani  
Major Antonio Bolzani  
Major Costantino Chiesa  
Capitaine Arturo Weissenbach.

La séance est levée à midi 30.

\* \* \*

2. Un lunch à l'hôtel Bellevue réunit ensuite les délégués et les officiers arrivés pendant la séance à Genève.

Dès 3 h. de l'après-midi et jusque vers 6 h., le Président Central *Col. Div. Ch. Sarasin, et Madame Sarasin* reçoivent tous les participants à la réunion dans leur propriété du Grand Saconnex en une „garden-party“ très réussie.

3. *Réception par la Société Militaire du Canton de Genève.*

Le soir à 20 h. 30 à la Comédie, la Société Militaire du Canton de Genève célébrait le centenaire de sa fondation. Tous les officiers qui avaient pris une carte de fête pour les assemblées des 13 et 14 juin y avaient été conviés; ils ont répondu nombreux à cette invitation, de même que les autorités genevoises et les représentants des sociétés qui entretiennent, avec la Société genevoise, des relations suivies et amicales.

La représentation a commencé par une allocution du président de la Société Genevoise, le *Major Fernand Chenevière*. Le programme de la soirée comportait des fragments du récitatif de la „Gloire qui chante“, déclamés par le *Capitaine Carry*, deux comédies et deux danses de caractère en costumes, le tout joué par des amateurs genevois. A l'entracte, une collation a été servie; le *Major Chenevière* a saisi cette occasion pour remercier la section de Soleure qui, en l'honneur du centenaire genevois, a offert à ses camarades de Genève un tableau du peintre E. Scheller, représentant un bataillon soleurois passant les portes de la Ville.

La célébration du centenaire de la fondation de la Société Militaire du Canton de Genève a donné naissance aux publications suivantes :

„*Notice historique sur la Société Militaire du Canton de Genève, publiée à l'occasion du centenaire de sa fondation 1825—1925.*“ Genève, Sonor, 48 pages in 8°.

Eug. Fabre: „*Un centenaire genevois (La Suisse du 21 juin 1925)*“, Henri Friderich: „*Le centième anniversaire de la fondation de la Société Militaire*“ (*Tribune de Genève* des 14 et 15 juin 1925), Jean Martin: „*Un centenaire. — La Société Militaire 1825—1925*“ (*Journal de Genève* du 13 juin 1925).

\* \* \*

4. *Dimanche 14 Juin 1925*, la journée a commencé à 8 h. 30 matin dans les divers auditoires de l'Université par une série de *conférences simultanées destinées aux diverses armes* représentées à la réunion; en voici la liste:

- Infanterie . . Lt. Col. Léderrey: „L'organisation de la Compagnie d'Infanterie avec le fusil mitrailleur“ (en français).
- Cavalerie . . Colonel Schué, officier instructeur de Cavalerie: „Die verstärkte Kavalleriebrigade, Führung und Gefecht“. (en allemand).
- Artillerie . . Colonel-Div. Bridel, Chef d'Arme de l'artillerie: „Zukunftsfragen, unsere Artillerie betreffend.“ (en allemand).
- Génie . . . Colonel Hilfiker, chef d'Arme du Génie: „Diverses questions concernant les troupes du Génie.“ (en allemand).
- Administration Lieut. Colonel Imer; „Les expériences des manoeuvres de la 2me Division, 1924.“ (en français).
- Santé . . . Colonel Audeoud, médecin de la 1ère Division: „L'évacuation des blessés sur le champ de bataille“ (avec exemples tirés de la grande guerre) (en français).
- Service vétérinaire Lieut. Colonel Massip, vétérinaire de la 1ère Division: „Questions techniques relatives au Service Vétérinaire“. (en français.)

#### 5. Assemblée générale.

Après les conférences d'armes, les participants à la réunion prennent place dans l'Aula de l'Université de Genève où doit avoir lieu *l'Assemblée Générale de la société*.

A 10 h. le *Président Central* annonce la prochaine arrivée du Chef du Département Militaire Fédéral, *Mr. le Conseiller Fédéral Scheurer*; il fait ensuite lire, par le Major H. Iselin, le procès-verbal de l'assemblée générale de Bâle.

A 10 h 45 *Mr. le Conseiller Fédéral Scheurer* prend séance et le *Président Central*, après lui avoir souhaité la bienvenue, passe à l'ordre du jour.

Conformément à l'article 8 des statuts, *le Col. Div. Sarasin* donne connaissance à l'assemblée des décisions prises la veille par l'Assemblée des délégués. Il cède ensuite la parole au Lieut. *Col. d'E. M. G. Gustave Combe* pour sa conférence sur „La nouvelle organisation des troupes et ses conséquences“. Cette conférence paraîtra prochainement dans le „*Journal Militaire Suisse*.“

Après les remerciements du *Président* au Lieut. Col. Combe pour son exposé à la fois très fouillé et très entraînant, la séance est levée à 11 h. 40.

6. *Le Col. Div. de Loriol*, Chef d'Arme de l'Infanterie, réunit au même endroit les membres présents de la *Société Suisse des Sciences Militaires* en une assemblée générale qui prend connaissance des décisions prises la veille par l'Assemblée des délégués de la

Société Suisse des Officiers. Cette assemblée générale a prononcé à l'unanimité la dissolution de la Société Suisse des Sciences Militaires.

\* \* \*

7. Vers midi, le Président de la Société Militaire du Canton de Genève, en présence de Mr. le Conseiller Fédéral Scheurer et de nombreux officiers de toutes armes, fait déposer au pied du *monument du Général Dufour*, à la Place Neuve, une couronne, au nom de la Société Genevoise dont il fut le fondateur.

8. Les officiers se rendent alors au *Parc des Eaux-Vives* où, dès 13 heures, ils prennent part à un banquet. Après le discours de bienvenue du *Président Central* qui insiste sur la nécessité d'une union toujours plus intime entre les officiers de troupe et les services administratifs de l'armée, il est donné lecture des lettres et des télégrammes d'excuses, puis la *Fanfare Municipale* fait entendre dans le Parc des airs patriotiques qui ponctuent les éloquentes discours successivement prononcés par *Mr. le Conseiller Fédéral Scheurer*, *Mr. le Conseiller d'Etat Guillaume Pictet*, au nom des autorités genevoises, *le Colonel Ruggero Dollfus*, nouveau *Président Central*, en italien et en français, les *Colonels Jenny et Heitz*. Sur la demande de ce dernier, l'assemblée se lève pour honorer la mémoire du *Général Wille*.

Vers 3 heures, les officiers quittent les tables du restaurant du Parc des Eaux-Vives et la partie officielle de la réunion se trouve ainsi terminée.

\* \* \*

9. Le Comité Central tient à remercier tous les membres de la société qui ont donné leur peine et leur temps pour que ces deux journées soient bien remplies et pour que les officiers de toute la Suisse trouvent à Genève un accueil cordial. Il exprime en particulier sa reconnaissance à la Société Militaire du Canton de Genève qui a assuré la plus grande partie de la réception, de même qu'aux conférenciers et aux membres du jury du concours.

Pour que dans une prochaine réunion, une participation encore plus forte d'officiers de toutes armes soit obtenue, il sera nécessaire, ainsi que le rapport du C. C. l'indique, de s'entendre au moins une année à l'avance avec les *société d'armes spéciales*, afin que ces dernières fassent coïncider leurs assemblées générales avec l'Assemblée de la Société Suisse des Officiers. Enfin l'intervention des chefs d'armes et des commandants de troupe aura, sans doute, une grande influence sur la réussite de la prochaine assemblée générale.

\* \* \*

*Note du Rédacteur:* Nous avons été tous profondément impressionnés par l'accueil qui nous a été fait à Genève; nous en remercions chaleureusement nos camarades et spécialement Monsieur le Colonel Divisionnaire Sarasin, président central sortant, et Madame Sarasin, ainsi que la „Société Militaire du Canton de Genève“ et son président. En s'exprimant ainsi, le Rédacteur est persuadé d'être l'interprète de tous les hôtes de nos camarades genevois.

---